



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer

Mont-de-Marsan, le 22 MAI 2017

Direction

Délégation Territoriale de Mont-de-Marsan

Affaire suivie par : Stéphane CARDOT

Tél : 05 58 51 30 64

Mél : stephane.cardot@landes.gouv.fr

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté d'agglomération MONT-DE-MARSAN AGGLOMERATION, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Point de Vue de l'Etat (PVE).

Cette note présente les enjeux prioritaires que l'Etat portera tout au long de la procédure d'élaboration du document de planification.

Le Point de Vue de l'Etat sera mis à disposition sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'Etat des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Ce document fait suite au Porter A Connaissance (PAC) qui vous a été adressé le 02 novembre 2015.

Mes services et plus particulièrement ceux de la DDTM restent à votre disposition pour venir vous présenter ces deux documents, ainsi que pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Frédéric PERISSAT

Bien à vous,

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération MONT-DE-MARSAN
AGGLOMERATION
575 Avenue du Maréchal Foch
BP 70171
40003 MONT-DE-MARSAN